

**PÔLE**

**DES ACTIVITÉS & CULTURE SPORTIVE**

**FSGT** *Fédération Sportive  
et Gymnique du Travail*

**COLLECTIF NATIONAL  
DES ACTIVITÉS VÉLO**

**CNAV**

14 rue Scandicci  
93508 Pantin Cedex  
Tél. : 01 49 42 23 19  
Fax : 01 49 42 23 60

activites@fsgt.org

f FSGT sport populaire  
t FSGT officiel

Pantin, le 6 avril 2022

A tous les comités et clubs de vélo FSGT

Bonjour,

Vous trouverez en pièce jointe la plaquette de présentation du Championnat National FSGT de VTT qui se tiendra les 9 et 10 juillet 2022 à LE MESNIL REAUME (76).

Modalités d'engagements :

Les engagements de ce Championnat National FSGT se feront uniquement en ligne, seul le formulaire récapitulatif sur papier sera à envoyer avec le chèque de règlement à Pantin.

Voici les étapes à suivre pour vous inscrire à l'épreuve :

1. Communiquez avant le 9 Mai 2022 l'adresse e-mail du responsable des engagements de votre comité à Jacques Woiffard et en copie Clémence Depernet aux adresses suivantes :

[woiffard.jacques@free.fr](mailto:woiffard.jacques@free.fr) et [clemence.depernet@fsgt.org](mailto:clemence.depernet@fsgt.org)

2. Le responsable des engagements du comité recevra le 18 mai un lien vers un document lui permettant d'inscrire les participants aux épreuves sélectionnés.

**Ce lien sera accessible jusqu'au 10 juin à minuit.**

Après cette date vous n'aurez plus la possibilité d'inscrire ou de modifier les engagements. Il ne sera plus possible d'ajouter des concurrents qui auraient été oubliés, c'est donc à vous de bien vérifier les listes avant la date limite.

Seules les dérogations pour motif médical sur présentation d'un justificatif pourront être prises en compte.

Aucune dérogation ne sera accordée pour une autre raison.

3. Envoyer Le formulaire récapitulatif des engagements ainsi que le chèque de règlement de l'épreuve à l'adresse suivante :

**PACS - Activités Vélo  
Clémence Depernet  
14 rue Scandicci  
93508 Pantin Cedex**

**FSGT**  
*sport populaire !*

Réf. JW - 06/04/2022 - 1/2

Rappel sur les conditions de participation a titre exceptionnel des multi licenciés:

- Championnat National FSGT VTT :

A titre exceptionnel pour le championnat national FSGT VTT de 2022, il a été revu la participation au nombre d'épreuves pour les multi licenciés : Chaque coureur multi licencié (homme ou femme) devra justifier la participation à six (6) épreuves vélo FSGT (hors championnat fédéraux), quatre (4) pour les minimes et cadets ou à 70% des épreuves organisées dans le comité de moins de 12 organisations d'épreuves VTT dont un championnat départemental ou régional ou interrégional de la spécialité (VTT) de la saison du 01 juin 2021 au 31 mai 2022 (Justification des résultats de ces championnats par le comité lors des engagements).

Pour la coordination du CNAV,

Jacques Woiffard